

12 FEVRIER 2013 – COMMUNIQUE DE LA CFE-CGC du GROUPE
ALCATEL-LUCENT

Le 19 décembre 2012, la Commission des Affaires Economiques de
l'Assemblée Nationale auditionnait la Direction du Groupe Alcatel-
Lucent (compte rendu lisible ici : [http://www.assemblee-
nationale.fr/14/cr-eco/12-13/c1213036.asp#P2_47](http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-eco/12-13/c1213036.asp#P2_47))

Monsieur François Brottes – Président de cette Commission – et
plusieurs Députées et Députés représentant la plupart des groupes
parlementaires interpellèrent de manière très précise Phillippe Keryer
(Vice Président Réseaux & Plateformes), Pascal Homsy (Président
Alcatel-Lucent France) et Gabrielle Gauthey (VP Relations
Institutionnelles) sur les difficultés que rencontre notre groupe et sa
stratégie.

L'exercice s'est hélas transformé en long monologue de la part de M.
Keryer, alignant généralité sur généralité sans apporter de réponses
précises.

Avant l'audition le 13 février prochain des représentants du personnel
d'Alcatel-Lucent par la même commission, nous souhaitons apporter ici
les réponses que la Direction n'a pas pu ou voulu apporter à la
représentation nationale.

Par souci de lisibilité, nous avons regroupé dans les pages suivantes
les questions des Député(e)s et nos éléments de réponse selon les
grandes thématiques :

- Le « Plan Performance » et son impact en France (PSE en cours)
- L'opération de refinancement conduite par Goldman Sachs, et les
cessions d'actifs
- La stratégie produits et les enjeux technologiques futurs (4G)
- La stratégie du groupe vis-à-vis de l'Europe
- La concurrence internationale et la question de la souveraineté
- Les politiques publiques en France et en Europe

Avant d'entrer dans le détail, ce qui se dessine c'est un basculement
progressif du centre de gravité du groupe Alcatel-Lucent de la France
vers les Etats-Unis, alors que selon les termes de la fusion en 2006 les
actifs du groupe français Alcatel représentaient 60% de l'ensemble.



Alcatel-Lucent: La CFE-CGC répond à la langue de bois de la Direction face aux Députés

13/02/2013

Sans volonté politique forte et à défaut de la mise en oeuvre rapide d'une politique industrielle visionnaire et ambitieuse dans le domaine des Télécoms, il apparaît malheureusement inéluctable désormais que le groupe voie ses activités en France et plus largement en Europe se réduire encore plus fortement, voire disparaître à moyen terme.

Nous pensons qu'au delà de la casse sociale qui se dessine, une telle situation met en péril la souveraineté nationale et européenne dans le domaine du Numérique.

Les pouvoirs publics se doivent de réagir !

-- VOIR LES QUESTIONS ET REPONSES EN PAGES SUIVANTES --

CONTACTS CFE-CGC ALCATEL-LUCENT :

François Schmets

Représentant syndical Alcatel-Lucent en France

Mobile : 06 70 06 47 49

Jean-Paul Limmacher

Représentant syndical suppléant Alcatel-Lucent en France

Mobile : 06 30 72 63 41

**Sur le « Plan Performance » et son impact en France (Plan de
Sauvegarde de l'Emploi en cours de négociation) :**

Questions des Député(e)s :

« Quelles sont les perspectives pour les salariés français ? » - Jean-Claude Mathis

« (...) quel est le devenir des sites en région parisienne mais aussi en Province : Lannion, Orvault, Eu, Calais, Rennes, Brest, etc. ? » - Corinne Erhel

« Il existe une incertitude sur le nombre d'emplois de R&D concernés : la direction d'Alcatel-Lucent annonce 250 suppressions, contre 340 pour les organisations syndicales. (...) Qu'en est-il exactement ? » - Corinne Erhel

« Comment expliquer le sort particulier dévolu à la France ? » - Franck Reynier

Le volet français du « Plan Performance » se traduit par un Plan de Sauvegarde de l'Emploi présenté par la Direction d'Alcatel-Lucent le 29 novembre 2012 et en cours de négociation.

Ce PSE prévoit près de 1430 suppressions de postes en France sur un effectif total de 9380 (~15%).

A titre de comparaison le Plan Performance prévoit une réduction de 5500 postes à l'échelle mondiale (~7% de l'effectif).

Dans l'entité légale Alcatel-Lucent France, 934 postes sur 5807 sont supprimés. La répartition par site, par ordre d'impact:

Sophia	19	sur un total de	22	86%
Orvault	122	sur un total de	541	23%
Vélizy	362	sur un total de	2086	17%
Lannion	139	sur un total de	861	16%
Ormes	53	sur un total de	326	16%
Rennes	20	sur un total de	129	16%
Toulouse	16	sur un total de	111	14%
Villarceaux	171	sur un total de	1408	12%
Eu	28	sur un total de	323	9%

Si ce PSE se conclut selon les termes proposés par la Direction, le site de Vélizy (Ile de France) serait fermé et l'effectif restant serait transféré à Villarceaux (Essonne) situé à 24 km, soit 20mn à 1h de trajet supplémentaires selon l'heure.

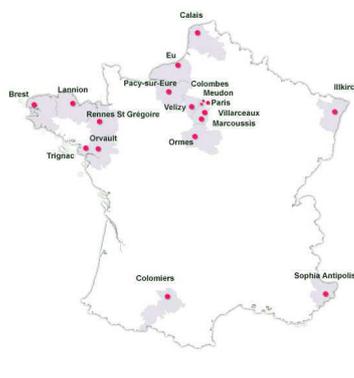
Les autres entités légales impactées sont Alcatel-Lucent International implantée au siège mondial à Paris et au siège français à Vélizy (110 postes), des filiales internationales rattachées à la France (177 postes), les activités « verticales » (141 postes) et Bell Labs (6 postes).

Les filiales Alcatel Submarine Networks (Calais), RFS (Trignac) et Alcatel-Lucent Entreprise (Illkirch, Sophia Antipolis) ne sont pas ou peu impactées, mais ces filiales font l'objet d'un projet de cession.

Concernant la R&D, la CFE-CGC maintient le chiffre de 365 emplois supprimés (notamment dans les domaines logiciels/solutions/services et wireless). Ces emplois ne sont compensés par aucune création de postes de R&D en France sur les lignes de produit en croissance (routeurs IP, solutions Cloud ...) et pour lesquelles des postes sont créés dans d'autres pays (US, Israël ...). Nous assistons donc à un déplacement de la R&D vers ces pays.

La Direction se retranche derrière la contraction cyclique et conjoncturelle de l'activité en Europe pour expliquer le sort particulier dévolu à la France. Nous y voyons plutôt le signe de futurs plans de réduction. Ce qui est fait aujourd'hui ne sera malheureusement plus à faire demain.

Si l'Etat se mobilise, il est encore possible de peser sur la Direction d'Alcatel-Lucent pour sauver des emplois dans les différents sites de France.



**Sur l'opération de refinancement conduite par Goldman Sachs et
Crédit Suisse, ainsi que sur les cessions d'actifs :
Questions des Député(e)s :**

«Vous avez (...) annoncé avoir obtenu un crédit d'un montant de 1,6 milliard d'euros. Comment cette somme sera-t-elle utilisée ? Allez-vous la mettre à profit pour accroître votre compétitivité et financer des projets innovants en France ? » - Franck Reynier

[concernant risques opération Goldman Sachs] « À ma connaissance, Alcatel-Lucent n'a pas fait de commentaires. J'aimerais donc les entendre aujourd'hui. » - Joël Giraud

« Quelles sont les perspectives à court terme liées au prêt qui vous a été accordé ? » - François de Rugy

«Dans les négociations en cours avec les organismes financiers, la solution évoquée de gager certains de vos actifs est-elle réellement envisagée ? » - Corinne Erhel

«Y-a-t-il une possibilité que le groupe perde des activités en cas de difficulté ? » - Corinne Erhel

« Quels moyens peuvent être mis en œuvre pour protéger vos brevets ? » - François de Rugy

« Quelles sont les perspectives éventuelles de cessions d'actifs ? » - François de Rugy

«Y-a-t-il des projets de cession d'actifs concernant votre filiale de câbles sous-marins ; votre filiale entreprises ; vos brevets ? » - Corinne Erhel

« Pouvez-vous nous préciser comment se dérouleront les éventuelles cessions d'actifs et la création d'un consortium de valorisation des brevets, qui pourra accueillir des industriels américains et permettra au groupe de demeurer copropriétaire des brevets ? » - Jean-Claude Mathis

« Quelle est votre stratégie pour commercialiser la propriété intellectuelle de votre groupe et ainsi accroître le montant des royalties ? » – Philippe Armand Martin

L'opération de refinancement de la dette du groupe Alcatel-Lucent conduite par Goldman Sachs et Crédit Suisse est désormais bouclée.

Lors de l'audition du 19 décembre, la Direction s'était bien gardée de rentrer dans les détails. M. Keryer avait tout de même avoué que cette opération revenait à « hypothéquer la maison ».

Ce financement de 2 milliards d'euros servira notamment à rééchelonner la dette sur une période plus longue et à couvrir les frais généraux, notamment les coûts de restructuration liés au « Plan Performance ». Point de financement de l'innovation ici, donc.

L'épée de Damoclès de la confiscation du portefeuille de brevets demeure si le groupe ne parvient pas à faire face aux échéances de remboursement.

Nous nous réjouissons cependant de l'abandon des covenants financiers initialement envisagés qui auraient pu précipiter cette confiscation.

Il est à regretter que la Direction ait préféré se tourner vers des banques privées US plutôt que de demander l'aide de l'Etat qui aurait pu apporter sa garantie financière comme il l'a fait pour PSA très récemment. L'Etat aurait pu apporter sa garantie à un consortium de banques françaises qui aurait accordé le prêt aux conditions du marché mais sans la mise en gage des brevets et des filiales.

La Direction poursuit toujours une politique de « licensing » des brevets (initialement via la société partenaire RPX), mais elle ne semble pas devoir porter de fruits à court terme.

La création d'un consortium de valorisation poussée par Bercy ne semblerait plus à l'ordre du jour.

Quant aux cessions d'autres actifs, la presse s'est faite l'écho de manifestations d'intérêt pour l'activité câbles sous marins (R&D/fabrication par la filiale ASN, pose et flotte de bateaux dans la filiale en JV Alda Marine).

Par ailleurs, il est à noter que dans la nouvelle organisation du groupe effective depuis le 1^{er} janvier, la filiale Entreprise est sous la direction du Chief Finance Officer (CFO) ... un signe évident que cette filiale est

toujours à vendre après l'échec précédent de sa reprise par le fonds Permira, qui a préféré se porter acquéreur de la seule filiale Genesys (solutions pour centres d'appel).

L'activité « Industries Stratégiques » (qui a notamment des contrats en France avec l'Armée de l'Air et la RATP) est aussi placée sous la Direction du CFO, ce qui laisse présager de sa future filialisation et cession.

D'après les termes de l'accord de refinancement, le fruit de ces cessions (estimé entre 1 et 1,5 Mds EUR) sera – en plus des brevets – porté en garantie ou en remboursement de la dette.

Cet accord nous semble insuffisant pour redresser le Groupe et dangereux quant à son avenir : Alcatel-Lucent a mis en garantie quasiment toutes les filiales, leurs titres, et les brevets auprès de banques dont la réputation de prédateur n'est plus à faire.

Nous estimons urgent de sécuriser le financement du Groupe, pour lui permettre de retrouver l'accès au marché bancaire traditionnel à des conditions acceptables.

Sur la stratégie produits et les enjeux technologiques futurs :

Questions des Député(e)s :

«Le secteur des télécommunications est en forte croissance (...) Les besoins n'ont jamais été aussi forts, (...) vous perdez des parts de marché. Quelle est votre stratégie pour contrer ce mouvement ? » - Laure de la Raudière

« Quelle est l'orientation de la R&D sur les marchés nord-américain et asiatique ? » – Corinne Erhel

« Quelle part de votre chiffre d'affaires consacrez-vous à la R&D ; comment vous situez-vous sur ce point par rapport à vos concurrents ? » – Laure de La Raudière

« (quelle est) la part de votre activité de recherche qui est consacrée à l'innovation en France. » - Franck Reynier

« avez-vous toujours les moyens de maintenir votre offre à un niveau technologique de pointe ? » – Laure de La Raudière

« Quel est votre sentiment sur vos offres d'équipement en matière de réseau 4G et de déploiement de la fibre optique ? » – Laure de La Raudière

« La 4G pourrait-elle constituer un relais de croissance ? » – Corinne Erhel

« l'épuisement du stock d'adresses IPV4 et l'enjeu des adresses IPV6 sont-ils des sujets dont la représentation nationale doit se préoccuper ? » – Laure de La Raudière

La demande de services et d'équipements de télécommunications est certes en forte croissance afin de faire face à l'explosion du trafic de données fixe (ADSL, fibre) et mobile (3G et 4G) généré par les services « over-the-top » tels que YouTube ou Google, entre autres.

Cependant et comme l'a souligné notre Direction lors de l'audition du 19 décembre le marché des équipements ne croît pas aussi vite en valeur du fait de plusieurs tendances : commoditisation des

technologies de générations précédentes, compétition internationale et opérateurs qui souhaitent préserver leurs marges relativement élevées soit en freinant leurs investissements (notamment en Europe) soit en imposant des conditions drastiques à leurs fournisseurs lors de procédures d'appels d'offre pouvant s'étaler sur plusieurs mois.

Pour des raisons historiques (relations privilégiées avec AT&T et rachat de l'activité mobile de Nortel entre autres), les produits d'Alcatel-Lucent sont fortement influencés par les exigences des clients américains. Par ailleurs Alcatel-Lucent développe des produits spécifiquement pour le marché chinois via la Joint-Venture Alcatel Shanghai Bell (ASB).

Via ses Bell Labs et les équipes de développement des lignes de produits, Alcatel-Lucent consacre 16% de son chiffre d'affaires à la R&D (2,33 Md EUR sur 14,4 Mds EUR - source : résultats annuels 2012 publiés le 7 février 2013)

Il est à regretter que dans le cadre du Plan Performance (cf section précédente) l'activité R&D en France soit en décroissance et que de moins en moins de managers français soient en positions décisionnaire sur les lignes de produits.

De plus, le groupe manque d'une stratégie de gestion de la R&D efficace. Pris dans une logique financière, la compétence et l'expertise ne sont plus valorisées. La direction rêve d'une flexibilité et d'une organisation proche de celle d'une PME, mais dans un contexte multi site et multi culturel c'est un vœu pieux. La perte d'efficacité de la R&D est énorme.

La 4G constitue déjà un relais de croissance aux Etats-Unis et en Chine.

Quant à l'Europe et à la France, deux conditions doivent être réunies pour que la 4G ait un impact positif sur l'emploi dans notre groupe: 1) reprise des investissements des opérateurs, et surtout 2) maintien et croissance des équipes développant les produits attendus par le marché européen, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Enfin, sur le sujet de l'épuisement des plages d'adresses IPv4 et la transition vers IPv6, des solutions techniques existent permettant d'y faire face et sont implémentées dans les produits du groupe.

Sur la stratégie d'Alcatel-Lucent pour l'Europe et la France :

Questions des Député(e)s :

« Quelles sont vos intentions et votre stratégie en Europe et en France ? » - Corinne Erhel

« Quelles sont les perspectives industrielles d'Alcatel-Lucent à l'échelle française et européenne ? » - François de Rugy

« Abandonnez-vous progressivement le marché européen à vos concurrents ? » - Corinne Erhel

« les investissements en télécommunications se portent-ils mieux dans les pays où il y a une forte concurrence entre opérateurs ou, au contraire, dans ceux où il y en a peu ? » – Francois Brottes

« Pour évoquer le cas de Free, ce modèle low cost existant dans le domaine des télécommunications pèse-t-il sur Alcatel-Lucent et, plus généralement, sur les fournisseurs ? » – Francois de Rugy

« la très haute technicité est-elle une bonne option, dans un marché sans cesse à la recherche du low cost ? » – Laure de La Raudière

La Direction d'Alcatel-Lucent semble vouloir ajuster l'emploi en Europe et en France en fonction de l'activité commerciale dans cette zone, justifiant les réductions d'effectifs sur le continent par la baisse conjoncturelle des investissements des opérateurs européens.

Cette politique est regrettable, car les marchés US et Européens des infrastructures mobiles, par exemple, fonctionnent en cycles décalés : historiquement à la traîne au début des années 2000 dans les technologies 2.5G/3G (EDGE/UMTS), les opérateurs US ont fait le saut directement vers la 4G avec des investissements en cours qui bénéficient au groupe. A contrario, les opérateurs européens ayant précédemment investi en 3G/3G+ (HSPA, Dual Carrier ...) ont retardé leurs investissements en 4G.

Compte-tenu de leurs choix technologiques les opérateurs européens attendent des solutions convergées 2G/3G/4G.

Avec la stratégie produit actuelle, le groupe sera moins bien placé que ses concurrents quand l'investissement 4G reprendra en Europe.

En ce qui concerne l'impact de la concurrence entre opérateurs sur les investissements en infrastructures, on peut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide :

D'un côté la concurrence pousse les opérateurs à se différencier sur la qualité de service, ce qui demande des investissements en termes de couverture (plus de stations de base), des technologies permettant des débits plus élevés (fibre, cœur de réseau, 3G+/4G) ; ou des services /applications à valeur ajoutée.

De l'autre, la guerre des prix (par exemple en France avec l'arrivée de Free) pousse les opérateurs à préserver leurs marges en jouant sur l'emploi et les investissements comme variables d'ajustement.

Il est à regretter – comme noté dans le rapport Erhel / de La Raudière – que l'attribution de la 4eme licence d'opérateur en France n'ait pas été précédée d'études d'impact sur l'emploi en France et que l'ARCEP ne se soit pas vu fixer comme mission la préservation de l'emploi.

Nous approuvons également la proposition des Rapporteuses de refonder les relations clients – fournisseurs dans un souci de pérennité de la filière.

**Sur la concurrence internationale et la problématique de
souveraineté :**

Questions des Député(e)s :

« Quelles actions menez-vous pour valoriser vos offres auprès de vos clients opérateurs, et pour contrer vos concurrents chinois ? » - Laure de la Raudière

« Alcatel est-il à proprement parler victime d'une concurrence pleinement déloyale de la part de ses concurrents, en particulier chinois ? » – Joël Giraud

« La concurrence internationale vous paraît-elle loyale ? » - François de Rugy

« La pénétration des routeurs et des éléments de réseau sur des points stratégiques du réseau, (...) constitue-t-elle une menace pour la perte de souveraineté et la sécurité ? » - Laure de la Raudière

« Souhaitez-vous que la France porte un message sur ce sujet au niveau européen ? » - Laure de la Raudière

« Que peut faire le législateur et, plus globalement, la puissance publique pour favoriser une concurrence équitable ? » - Joël Giraud

La stratégie du groupe afin de faire face à la concurrence chinoise est de mettre en avant l'aspect visionnaire et l'excellence de ses solutions et de se différencier technologiquement.

Cette stratégie se heurte cependant à deux écueils majeurs :

- 1) La faiblesse de l' « exécution » de la stratégie produit interne au groupe du fait de la désorganisation des équipes à coups de « reorgs » et changement de caps à répétition. Cette faiblesse crée une déconnexion entre l'excellence proclamée des produits et la perception des clients opérateurs, qui préfèrent alors se tourner vers des solutions plus pragmatiques
- 2) Les tactiques de ventes extrêmement agressives des concurrents chinois qui n'hésitent pas par exemple à procéder à des échanges-standard d'équipement gratuitement chez leurs nouveaux clients, ou

réduire leurs marges à zéro sur un contrat pour « ferrer » le client. Ces tactiques sont soutenues par des financements très généreux via les banques contrôlées par l'Etat chinois.

La Direction ne peut évidemment pas tenir un tel discours de vérité car ce serait d'une part reconnaître sa part de responsabilité dans les échecs commerciaux, et de l'autre mettrait en péril la JV Alcatel Shanghai Bell vis-à-vis des autorités chinoises avec qui le groupe est en discussion afin de pouvoir rapatrier les bénéfices réalisés dans ce pays et qui y sont actuellement bloqués.

A l'heure du « soft-power » et du rôle de plus en plus prépondérant de l'Internet et des smartphones comme médias de masse, les infrastructures télécoms sont au cœur des enjeux de souveraineté politique, culturelle, industrielle voir militaire. Il est donc crucial que les infrastructures de la Nation reposent sur des équipements dont la technologie reste maîtrisée par des acteurs nationaux ou européens. Sans verser dans la paranoïa, on peut également légitimement se poser la question des risques que fait courir sur le plan de la sécurité l'utilisation d'équipements chinois.

Nous demandons au gouvernement :

- **D'agir pour la cybersécurité, en imposant aux fournisseurs d'équipements de coeur de réseau des règles offrant les garanties les meilleures, à l'image du « National Security Agreement » auquel Alcatel-Lucent est soumis aux USA, ce qui a de fait exclu les équipementiers Chinois**
- **de mettre en œuvre les propositions du récent rapport du sénateur Bockel sur la cybersécurité.**
- **de généraliser la mise en œuvre des propositions du sénateur Bockel aux technologies d'accès fixe et mobile**
- **d'agir sur l'accès équitable au marché européen, pour contrer les équipementiers Chinois pratiquant une concurrence déloyale en Europe basée sur un dumping tous azimuts : économique, social et environnemental.**

La Commission Européenne doit prendre des mesures pour garantir un accès équitable de tous les fournisseurs au marché européen, a fortiori pour les équipementiers européens.

Sur les politiques publiques en France et en Europe :

Questions des Député(e)s :

« Quelle forme doit prendre l'intervention de la puissance publique ? » -
Franck Reynier

« Quelles doivent être, selon vous, les priorités stratégiques de l'action
des pouvoirs publics ? » - Joël Giraud

« Quel regard portez-vous sur la politique menée par l'Europe dans le
secteur des télécommunications ? » - François de Rugy

« Que pensez-vous en particulier d'une participation accrue de l'État au
capital, d'une action du FSI ou d'une intervention de la Caisse des
dépôts et consignations ? » - Franck Reynier

« Souhaitez-vous un partenariat avec l'État, par le biais du FSI ? » -
Francois de Rugy

« quelle est, ... votre analyse sur les questions de compétitivité, de
production en France, de concurrence internationale et de redressement
de l'industrie française ? » - Joël Giraud

« Le coût du travail et le contexte économique et fiscal ont-ils pesé dans
votre décision ? » - Franck Reynier

La conclusion de l'opération de refinancement avec Goldman Sachs /
Crédit Suisse a démontré que la Direction du groupe, aveuglée par sa
vision ultra-libérale de l'économie, préfère ne pas faire appel à l'Etat
dans quelque domaine que ce soit.

A contrario, nous attendons de l'Etat un plan global sur la filière
télécoms et le numérique en soutien d'une véritable politique
industrielle.

Nous pensons absolument urgent et nécessaire d'avoir un échange
avec la représentation nationale comme avec le gouvernement, pour
élaborer des alternatives ayant pour objectif de :

- apporter une participation de l'Etat par **une entrée significative**

dans le capital du Groupe au delà des 3,6% actuellement détenus via la CDC afin d'avoir un actionnaire de référence et de sortir de l'émiettement actuel de l'actionnariat qui laisse les coudées franches à la Direction;

- faire rentrer au conseil d'administration des membres représentant les intérêts français (Caisse des Dépôts par ex...) afin d'influer sur la gouvernance
- agir sur les opérateurs, dont France Télécom Orange en particulier (l'Etat en est un des principaux actionnaires), les administrations, les entreprises..., pour qu'ils fassent appel à Alcatel-Lucent dans leurs investissements ;
- faciliter l'accès aux financements export en adaptant les conditions actuelles , notamment les règles COFACE
- accélérer la mise en oeuvre de la 4G en France et en Europe.

Il conviendrait en outre de soutenir nos demandes pour :

- prioriser des aides publiques en France en dirigeant une partie du grand emprunt, des financements d'Oséo et de la nouvelle Banque Publique d'Investissement vers des investissements dans les réseaux chez les opérateurs, et d'assortir ces plans d'un engagement à se fournir auprès de fournisseurs qui ne font ni du dumping financier ni du dumping social par la mise en oeuvre d'une charte RSE exigeante et contraignante ;
- agir sur l'attribution future des fréquences en téléphonie mobile en France, patrimoine national, avec des contreparties sur l'emploi pour l'ensemble des acteurs de la filière Télécoms en France, y compris les équipementiers
- agir sur la régulation des Télécoms en France et en Europe, en recadrant et redéfinissant les missions des régulateurs, dont l'ARCEP, pour prendre en compte l'emploi et relancer les investissements

Nous sommes convaincus que les salariés français sauront sortir le groupe de l'ornière. Ils coûtent moins cher que les salariés américains, sont tout aussi performants en R&D et créent de la valeur redistribuée sur le territoire national.